

COMMUNIQUE DE PRESSE

Modernisation du stade Roland-Garros et
construction du Centre National d'Entraînement

La FFT prend acte avec une vive satisfaction
des décisions du Tribunal Administratif

La Fédération Française de Tennis prend acte avec une vive satisfaction des jugements rendus ce jour par le Tribunal Administratif de Paris qui reconnaissent la solidité juridique de ces dossiers et le respect des procédures menées.

Le Tribunal a en effet jugé :

- 1) que la révision simplifiée du PLU était valide, ce qui autorise la réalisation du projet de la FFT ;
- 2) que les conditions d'occupation du domaine public par la FFT sont régulières et satisfaisantes pour l'intérêt public.

Le Tribunal a par ailleurs confirmé la validité du permis délivré pour le CNE en cours de construction sur le site du stade Georges-Hébert.

Pour la FFT, ces décisions renforcent le bien-fondé du projet qu'elle poursuit dans un souci permanent de dialogue.

Le Département Presse
de la Fédération Française de Tennis
Paris, le 20 février 2014